

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 1^{er} décembre

L'an deux mille quatorze

Le huit décembre à 18 h

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : C. DEMUYNCK (à N. LEBLANC) - S SERHANI (à M.C. LALY) - S. ZATAR (à M.P. ROPITAL) - N. MONTFORT (à C. DI POMPEO) - M. GABET (à L. A. DE BEJARRY)

EXCUSES : D. DEJARDIN (arrivé à partir de la question n° 7)

ABSENT(S) : N. TADJIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

**OBJET N° 5 : Adhésion à l'association « la Fédération des Boutiques à l'Essai »
dans l'objectif de redynamiser le centre-ville**

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1958 autorisant les collectivités territoriales à adhérer à une association sous réserve que celle-ci puisse répondre à un intérêt local.

Vu la réponse écrite publiée au J.O le 27 mars 2012 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration,

Considérant que la Ville de Maubeuge s'engage dans une démarche de redynamisation du centre-Ville et souhaite utiliser le dispositif « Ma Boutique à l'Essai », expérimenté sur la commune de Noyon.

Considérant que « Ma Boutique à l'Essai » se veut être une opération de redynamisation de centre-ville associant acteurs publics et privés, notamment une mairie, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise.

Considérant que le dispositif a pour but de permettre à un porteur de projet de tester, pendant plusieurs mois, son projet de commerce, tout en bénéficiant d'un accompagnement.

Considérant que l'opération permet de créer de l'activité commerciale au sein de locaux commerciaux vacants et de donner un signal fort.

Considérant que, suite aux nombreux retours favorables de la presse, et à l'intérêt pour cette opération de la part de nombreuses collectivités, l'association « Initiative Oise Est » a souhaité structurer l'opération « Ma Boutique à l'Essai », par l'intermédiaire de la création de l'association « Fédération des Boutiques à l'Essai ».

Ce afin, à terme, de constituer un réseau national, dont les objectifs principaux sont l'échange d'expérience, la mutualisation d'outils communs, et le développement du concept.

Considérant qu'une charte a été élaborée pour définir les modalités de coopération et d'utilisation de la marque « Ma boutique à l'essai ».

Considérant que, sur Maubeuge, le dispositif « Ma Boutique à l'Essai » serait testé sur la cellule n° 14, rue du Commerce, mise à disposition gracieusement par PROMOCIL, dans le cadre du projet de dynamisation mené sur le secteur rue du Commerce et rue Gippus qui profite :

- de la proximité de la nouvelle université,
- de l'ouverture de la résidence estudiantine,
- de l'installation croissante, sur ce secteur, d'une population jeune.

Considérant que l'appartenance à ce réseau permettra à la Ville de disposer :

- De la marque « Ma boutique à l'essai »,
- De la charte graphique et des différents supports de communication développés,
- Des différents outils développés dans le cadre de l'opération,

- Du retour d'expérience de la Fédération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « la Fédération des Boutiques à l'Essai »
- d'acquitter la cotisation annuelle d'un montant de 500 € correspondant à cette adhésion.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion de la Ville à l'association « la Fédération des Boutiques à l'Essai »
- **Décide** d'acquitter la cotisation annuelle d'un montant de 500 € correspondant à cette adhésion.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,